

La Chambre de commerce pas d'accord sur le surendettement

LUXEMBOURG - Dans son avis sur le projet de loi sur le surendettement, la Chambre de commerce émet des «oppositions fondamentales», qui concernent notamment la prévention contre le surendettement. Selon la Chambre, les mesures préventives interviennent trop tard auprès de personnes déjà très endettées. De plus, «la loi ne contient aucune disposition spécifique sur de réelles actions de prévention». Enfin, l'introduction de la faillite civile ne serait pas pertinente, trop de ménages étant concernés.



La Chambre veut que la bonne foi de l'endetté entre en compte.